



ADDENDUM N° 1 relatif au Marché de Services  
relatif à mise en place d'un accord-cadre pour des  
prestations de gardiennage des locaux de la  
Représentation et des projets de Enabel au  
Burundi. 2108BDI10054 du 12/05/2023

**Code Navision : 2108BDI**

ADDENDUM N° 1 relatif au Marché de Services relatif à mise en place d'un accord-cadre pour des prestations de gardiennage des locaux de la Représentation et des projets de Enabel au Burundi.

Le présent addendum concerne les points **3.4.5 Introduction des offres et 3.4.7 Dépôt des offres.**

Les dispositions initiales des clauses 3.4.5 et 3.4.7 telles que mentionnées dans le CSC publié sont modifiées comme suit :

### **3.4.5 Introduction des offres**

Article 54 et suivants et art. 83-84 de l'AR du 14 avril 2017

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par marché. Il introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre deux (2) copies et une copie sur clé USB.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : Offre «2108BDI-10054\_Marché de Services relatif à mise en place d'un accord-cadre pour des prestations de gardiennage des locaux de la Représentation et des projets de Enabel au Burundi ».

**Date limite de dépôt des offres : 09/06/2023 à 10 heures de Bujumbura (GMT+2).**

Toute offre doit parvenir à l'adresse indiquée avant la date et l'heure ultime de dépôt indiquées ci-dessous. Les offres parvenues tardivement ne seront pas acceptées.

(Article 83 de l'AR Passation).

L'offre originale et les copies seront placées dans des enveloppes séparées et seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui ne devra pas porter l'identification du soumissionnaire.

Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Pouvoir Adjudicateur de renvoyer l'offre si elle a été déclarée « hors délai ».

Les offres envoyées électroniquement ne seront pas considérées.

L'offre sera remise

a) contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Enabel – Agence Belge de Développement

Bujumbura, Commune Mukaza, Q. Rohero I

Avenue Bisoro n° 22, Kabondo-Ouest (Avenue du large, à ± 500m en bas de ex-Pyramid Center)

Bâtiment Santé

Secrétariat de la Cellule Contractualisation

b) Par la poste (envoi recommandé) dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée envoyée à la même adresse ci-dessus.

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de 09 h 00 mn à 13 h 00 mn et de 14 h 00 à 17 h 30 mn. Les vendredi de 09 h 00 mn à 13 h 00 mn.

#### **3.4.7 Dépôt des offres**

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **09 juin 2023 à 10 heures 00 minute**. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

Toutes les autres dispositions du CSC sont inchangées.